

RELIER

CAHIER DE RÉFLEXION GDF SUEZ
SUR LE GRAND PARIS



© RATP - Bruno Marguerite

#02



Sommaire



LE GRAND PARIS VU PAR
JOSEPHINE CLARE VALENTINE
Émulation et complémentarité

04



REGARDS CROISÉS
JOSEP ROIG ET MICHEL SURDASKIS
Taille, gouvernance, forces, faiblesses,
le Grand Paris sous toutes les coutures

10



LES NOUVEAUX MODÈLES ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX
PAR FRANÇOIS DE MONTFORT
Politiques d'achats publics et développement
du territoire, vraie convergence ou déconnexion ?

14



LUMIÈRE SUR UN PAN DE L'HISTOIRE
PAR JOSÉ MUÑOZ
L'eau de la Seine et du Grand Paris

18



GRAND ANGLE
PAR JOSÉ MUÑOZ
Le quatrième pilier culturel et
sociétal du développement durable

24



LA PAROLE À
THIERRY LAJOIE
Nous devons apprendre à transgresser
la pensée foncière

28



LES SAVOIR-FAIRE GDF SUEZ
PAR PHILIPPE VANDEVEN
GNV et Bio GNV, pour mieux respirer

32

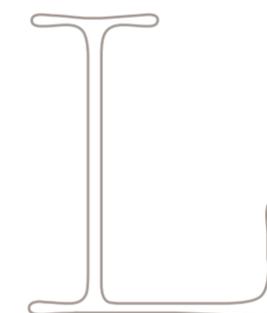


LA TÊTE DANS LES NUAGES, LES PIEDS SUR TERRE
PAR PHILIPPE DERAMECOURT
Pour une performance partenariale

34

édito **#02**

Paris intégré ou **PARIS CONCERTÉ ?**



Les débats sont passionnés dans les chambres haute et basse, et même ou surtout dans les antichambres.

Peut-on rêver d'un Paris, Ville Monde, éclatante, innovante, attractive, culturelle, enviée par la planète entière ? Sans nuire à la diversité des territoires et à la nécessaire proximité du pouvoir et des citoyens, chère à nos élus locaux.

Les points de vue sont variés, ils s'enrichissent dans ce numéro d'un regard international et sont surtout, résolument optimistes. Plus que jamais, ils expriment le désir partagé du Grand Paris et renvoient à la formule de Churchill : « Ne pas se poser la question de savoir si c'est possible, mais se poser la question de savoir comment le rendre possible ».

Par Henri Balsan
Directeur Mission Grand Paris
GDF SUEZ



Émulation & **COMPLÉMENTARITÉ**

L

es deux villes s'admirent et sont parfois en compétition, l'avenir est sans aucun doute vers plus de partage de bonnes pratiques et la recherche de complémentarité pour développer l'attractivité de l'Europe.

Josephine Clare Valentine
MEMBER OF THE BRITISH HOUSE OF LORDS

Entretien réalisé
Henri Balsan

Directeur délégué Île-de-France, directeur délégué Grand Paris
GDF SUEZ

From an historic perspective, Paris and London have been and still are in a competition mode although Napoleon III and Queen Victoria shared a reciprocal admiration for their each other's capital. Is it still the case today?

Jo Valentine > Paris is known in London as a centre of culture, fashion, and business. It is a mark of respect that, as a business organisation, we benchmark London against Paris – and are happy when we come out on top! Of course, as cities, we compete on everything from business services to fashion. But the fact is people are much more global in their outlook these days and with air links and Eurostar connecting us we should ideally be thinking in terms of London plus Paris, rather than London versus Paris.

Would Paris and London have better become two poles of a world size megalopolis competing with other megalopolis and specifically Asian ones?

Jo Valentine > As the centre of economic gravity moves East, there is no doubt we should be working closer together to take advantage of the opportunities this will present. In an ideal world Paris and London would work more closely together to make the European economy globally competitive. For example, we are working hard at the moment to get the UK's visa system aligned with the European Schengen visa. Our research shows foreign visitors tend to choose one or the other at the moment. If we can simplify the application process then both cities can be winners, particularly when it comes to big spending tourists like the Chinese. ▶



Baroness Jo Valentine **Chief Executive, London First**

Baroness Valentine joined London First in 1997 as Managing Director, becoming Chief Executive in 2003. Her role centres on representing to national and local government the most pressing issues affecting London's leading businesses.

Prior to London First, Jo Valentine worked in corporate finance and planning at Barings and BOC Group. She was a National Lottery Commissioner from 2000 to 2005. She became a Crossbench Peer in October 2005 and contributes frequently to debates, mainly on economic and competitiveness issues. She sits on the House of Lords Committee which provides prelegislative scrutiny of European infrastructure proposals.

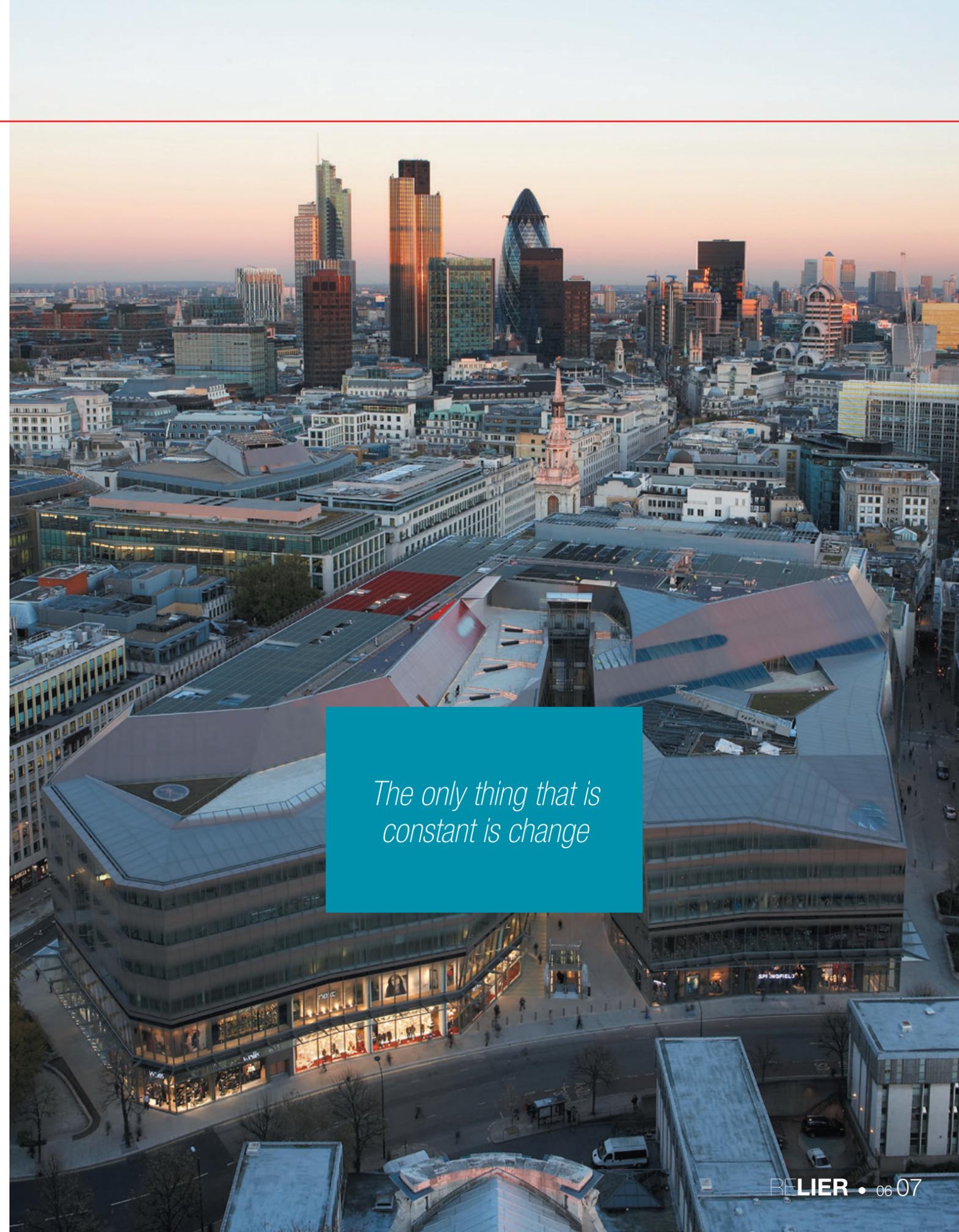


Paris is more “art and culture” orientated when London is more “Business” friendly. What is, in your opinion, the best strategy for the future?

Jo Valentine > The challenge for both our cities is how to respect and celebrate our identities and our history, without being constrained by it. Cities are living, breathing organisms and need to be able to evolve and grow. That is one thing that excites me about London – its ability to change. London is a dynamic and international city, which changes and evolves, not just in a physical way (the London Eye, the Gherkin, the Shard have all made a big impression on our capital’s skyline), but perhaps even more so in terms of its people, whose creativity and multiculturalism London thrives on.

We are currently working on a long-term, business-led economic development plan for London, so we can determine what the city should focus on in the future to get the best results.

This future will no doubt see London – and Paris too, I imagine – benefitting from a mixture of the old and the new. On one hand are traditional areas like tourism and entertainment, but on the other there is a lot of mileage to be had from creative industries like advertising and broadcasting, as well as tech firms that are experts in computer programming and IT consulting. The old saying that will serve both cities well, I think, is: ‘the only thing that is constant is change’ ▶



The only thing that is constant is change



How do you compare Paris and London infrastructure? And specifically public transport infrastructure?

Jo Valentine > If you'd asked me this question 20 years ago I'd have been looking enviously across the Channel. Now I believe London's infrastructure is at least as good as that of Paris. In part that's because we've learnt from Paris; Crossrail, for example, is clearly influenced by the RER, and we're now talking about Crossrail 2. London has also benefited from having Mayors who have been formidable champions for the capital in persuading successive national governments of the need to invest in the city's infrastructure.

Infrastructure is definitely one of those areas where cities like Paris and London can learn more from each other and we should invest more time in sharing best practice.

Social link: What is London view on social mix? Densification? And the distribution between offices/residential and leisure facilities?

Jo Valentine > One of the biggest social and economic concerns facing London is the lack of housing supply. With London growing fast we need to build around 50,000 new homes a year – we are currently managing less than half of that. This is pushing costs up sky high and pricing many out of the market. Densification is certainly one solution: we could house millions more Londoners were we to, hypothetically, have areas of similar density as the city centres of New York, Hong Kong or Singapore. Even Paris is considerably denser in housing terms than London.

There are many locations that could comfortably accommodate an increase in housing density. However, there is a vocal anti-tall buildings lobby and a misunderstanding that 'densification' means turning London into Hong Kong that we need to overcome. Our politicians are also often paralysed by fear of angering voters who don't want the view from their homes ruined by new housing developments.

Green in the city: Haussmann was fascinated by London's parks though he chose to redesign the suburb forests of Bois de Vincennes and Bois de Boulogne instead of creating a "Central Park" or "Hyde Park" in the city. Was it a relevant decision? Today, air quality is at the center of Paris' Lord Mayor agenda, is green in the city the right answer?

Jo Valentine > Quality of life matters more than ever before for world cities and is increasingly a challenge not just confined to emerging markets, but also cities such as Paris and London.

Fifty years ago we were designing cities around the needs of the motor car. Today the car is no longer king and a key question

is how we provide more space for cycling, walking and buses, as well as better quality public realm. Improving air quality is also part of that.

London was one of the first major cities to impose a congestion charge on vehicles entering the centre of town. Whilst this significantly reduced traffic to start with, demand continues to grow so we need to review this and explore ways of making this system more sophisticated if we want to keep our capital moving.

Of course, if you visit London, you can always tour the city on Boris Bikes – named after our mayor, Boris Johnson who instigated the scheme to get Londoners to cycle more. This was, of course, modelled after Paris' Velib scheme. ■

Paris and London can learn more from each other and we should invest more time in sharing best practice



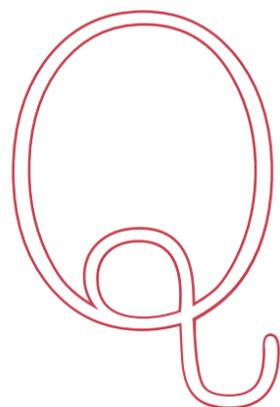


Josep Roig
Secrétaire général
CGLU

Michel Surdaskis
Secrétaire général
INTA

Taille, gouvernance, forces, faiblesses,

LE GRAND PARIS SOUS TOUTES LES COUTURES



uelle est, selon vous, la taille « idéale » pour une métropole, au regard de l'efficacité économique et de son attractivité? Peut-on se demander si le Grand Paris est trop grand?

Josep Roig (CGLU) > Il n'existe pas de taille idéale et la question de la taille d'une aire métropolitaine se pose souvent au cas par cas. Un Paris plus grand est un projet qui a du sens; il illustre la prise de conscience que de nombreux thèmes ont changé d'échelle. Au-delà de la question de la taille, le sujet s'articule autour de trois points: la planification stratégique, la gouvernance de proximité et la mise en avant du principe de subsidiarité et, enfin, le développement économique local et la mobilité. Le projet du Grand Paris consiste bien à remettre sur pieds ces trois grands principes de gestion d'une ville. C'est un projet qui mérite l'attention et qui va, entre autres, permettre de reconnecter des grands pôles comme l'aéroport Charles-de-Gaulle et le centre d'affaires de la Défense. Cela est pertinent, car Paris a souvent été décriée sur le plan de la mobilité. Et puis surtout, l'important est que la ville ait une taille qui rassemble ses citoyens. Il semble que le Grand Paris soit un bon compromis entre l'efficacité économique, qui est un besoin clairement exprimé par les citoyens, et la taille humaine facilitatrice de lien social.

Michel Sudarskis (INTA) > Plus que celle de la taille, la véritable question est effectivement celle de l'intensité des interactions sur le territoire. Il y a le *hard* des infrastructures, mais aussi le *soft* des échanges. On peut juger une aire métropolitaine trop grande s'il n'y a pas de circulation, d'opportunités.

À l'inverse, si le maillage est excellent, on ne se pose plus la question de la taille. Londres, New York, Paris sont des villes à grande population, qui sont très efficaces. D'autres villes sont plus grandes et mal maillées; je pense à Bombay, au Caire, à Tokyo.

Cette question de la densité du maillage soulève celle de la mobilité; cette dernière est un des premiers facteurs d'efficacité et d'attractivité d'un territoire. Elle sert à créer de l'interaction. Il ne faut d'ailleurs pas penser qu'aux mobilités douces, mais envisager tout le spectre des mobilités pour créer de la fluidité. C'est un élément essentiel du développement économique, mais pas unique; le Grand Paris ne se construira pas uniquement autour de la question de la mobilité. Aucun grand projet de société ou de territoire ne peut s'y limiter. Il y a les problématiques complémentaires du logement, de l'emploi, de la culture, de l'empreinte écologique.

Josep Roig > La question de la taille pose celle du vivre ensemble. C'est même la clé de voûte. Là non plus, il n'y a pas de modèle unique, applicable à toutes les villes. Paris doit trouver son propre système, en jonglant avec le fait que lorsque l'on est parisien, on est de Paris, mais aussi d'un quartier de Paris. Il y a deux échelles à conserver. Cela pose la question de l'identité locale. Lorsque l'on élargit un périmètre, on tend à unifier des identités, des histoires, des héritages qui sont de fait différents. Pour qu'un tel projet soit viable et durable, la concertation et le dialogue sont des prérequis indispensables. C'est une question de management de projet.

Michel Sudarskis (INTA) > Comment se construit et se développe une identité commune? C'est un point difficile sur lequel il n'existe aucune réponse univoque et sur lequel il faut tout particulièrement travailler. Aujourd'hui, la métropole intéresse plus les élus que les habitants. La vision commune n'existe que dans les textes et les schémas d'aménagement. Elle est portée par des techniciens et des politiques, mais reste très floue pour le grand public. Le Grand Lyon a mené une politique d'espaces publics de façon à ce qu'il n'y ait pas de différence entre le centre et la périphérie. En assurant la même qualité d'espaces publics partout, il évite ainsi toute ségrégation

et permet à chacun de se reconnaître comme faisant partie d'un espace commun. À Paris, l'identité est celle de la proximité, autrement dit celle de son quartier ou de son arrondissement. Comment alors concilier cette échelle identitaire avec une vision globale? L'articulation n'est pas évidente. Il y a un déficit de vision commune, de projet commun, où chacun accepte que son avenir soit collectif. Comme la mobilité, la culture peut participer à cela.

La gouvernance est un point-clé dans le fonctionnement des villes. Comment peut-on définir ce qu'est la bonne gouvernance?

Josep Roig (CGLU) > Cités et gouvernements locaux unis travaillent sur cette question de la gouvernance; c'est son cœur de métier. L'idée est de trouver le meilleur niveau d'une prise de décision optimale et efficace. Dans le domaine de la gouvernance, nous distinguons quatre piliers qui nous semblent fondamentaux.

Le premier concerne la mise en place d'une démocratie locale et la décentralisation. Une gouvernance locale doit être au service des communautés; il doit s'agir d'une gouvernance politique, avec des institutions fortes, dont le but est de répondre aux attentes des citoyens. ▶

Le second pilier est celui de l'efficacité. À ce sujet, nous privilégions le *bottom-up*: ce sont les communautés locales, les citoyens qui savent le mieux où sont placés les enjeux de leur ville. La gouvernance doit partir du bas, *via* des organes de discussion et de concertation.

Le troisième pilier est relatif à la capacité de réactivité de l'institution vis-à-vis des citoyens.

Enfin, le dernier pilier concerne l'inclusion sociale et politique. Une bonne gouvernance doit être la plus large possible. Elle doit servir à tous, protéger les plus démunis, favoriser la diversité.

Certains pays sont reconnus pour leurs bonnes pratiques en matière de gouvernance. Il y a le Brésil et les budgets participatifs de Porto Alegre. De façon plus large, il y a tout ce qui concerne l'*open data* qui permet le partage de données de l'administration vers et avec ses citoyens. La France, l'Angleterre progressent bien dans ce domaine.

Michel Sudarskis (INTA) > Pour moi, la gouvernance concerne les accords informels pour gérer un projet, en dehors de l'organisation administrative. Le Grand Paris n'a pas encore de système de gouvernance. Il y a l'État, la Ville, le Département, la Région. Quel type de gouvernance territoriale souhaitons-nous? Dans le cadre du nouveau régime d'organisation territoriale pour 2017, il va falloir répondre à cette question. Que faire des villes hors du système métropolitain? Quel dialogue équilibré entre la troisième couronne et la métropole peut s'instaurer? Il faut penser une continuité territoriale où chaque élément remplit une fonction particulière et interagit avec l'étage supérieur. Tout ceci n'est pas au point. Mais ça n'est au point nulle part dans le monde... Le Caire a des gouverneurs, le système du Grand Tokyo fonctionne, mais peut-être aussi parce que les Japonais sont très disciplinés, le Grand Lima au Pérou fonctionne avec une mairie centrale totalement isolée des mairies d'arrondissement. C'est un sujet compliqué pour lequel il faut vraiment chercher des solutions. Il faut interroger les acteurs économiques qui sont trop peu sollicités sur ces sujets. Il y a dans les entreprises des modalités de gestion qui peuvent être utiles aux villes. Il faut aussi demander aux populations comment elles souhaitent vivre demain, car on ne répond bien

qu'à partir de ce que l'on connaît bien. Penser la rupture est un exercice difficile; c'est pour cela qu'il faut mobiliser les acteurs qui peuvent apporter des visions différentes.

Selon vous, quelles sont les principales forces et faiblesses de la future métropole parisienne?

Josep Roig - Jean-Baptiste Buffet (CGLU)

> Parmi les forces, il y a la mise en valeur des grands pôles et atouts économiques. La création d'un système de neurones autour de Paris devrait vraiment permettre de valoriser les forces économiques. La question de la mobilité étant un point important pour les usagers de Paris, qu'il s'agisse des locaux, des hommes d'affaires ou des touristes, l'offre de transport dans le cadre du Grand Paris apparaît comme un autre point fort du projet. Les prolongements, les lignes rapides, les nouvelles lignes devraient suffire à faire de ce projet un pari gagné. Enfin, il semble que l'intention en matière de gouvernance politique, avec la création d'une structure élargie, inclusive, un exécutif unique entre Paris, les Départements et Communautés de communes, soit un réel point fort. Si cela voit le jour sous cette forme, alors nous pourrions dire que nous allons dans le bon sens.

Michel Sudarskis (INTA) > La première force du Grand Paris est de s'appeler Paris. L'image de cette ville dans le monde est forte. Il y a aussi une concentration de recherche, d'art, de culture, d'enseignement qui est exceptionnelle. Sans parler de la population parisienne; travailleuse, créative, elle a le sens de la convivialité, de la solidarité. Cette culture populaire, dont on pourrait être nostalgique, a fait la renommée de Paris. Une atmosphère à la « Amélie Poulain » qui crée du lien social.

Josep Roig - Jean-Baptiste Buffet (CGLU) > Un projet comme le Grand Paris doit composer avec deux forces distinctes: faire face à la globalisation et à la relocalisation. Les métropoles doivent tout à la fois travailler à une planification stratégique pour être compétitives sur un plan mondial et prendre conscience qu'un changement de mentalité, sur les plans social et politique, s'opère. Nous vivons une

C'est un point difficile sur lequel il n'existe aucune réponse univoque et sur lequel il faut tout particulièrement travailler

ère de grand défi démocratique; les citoyens attendent qu'on leur rende des comptes, et souhaitent participer. Notre modèle est devenu un mille-feuille, fragmenté de toutes parts.

Le point faible essentiel concerne sans doute la difficulté de mise en place du projet, dont on parle depuis déjà plusieurs années. Paris a-t-elle les moyens de ses ambitions? La question des finances pour la mise en œuvre d'une telle réforme se pose évidemment. Enfin, le point fort d'une gouvernance élargie en est-il un? Est-ce que l'unicité de l'exécutif fonctionnera? C'est une question de fond.

Michel Sudarskis (INTA) > Le Grand Paris est un territoire très fragmenté. Il y a des inégalités territoriales sociales très marquantes. Cela crée des stigmatisations dont il est difficile de se départir. Un département comme la Seine-Saint-Denis en fait les frais. Ensuite, le maillage des mobilités n'est pas total. Il y a encore des zones excentrées qui font monter à plus d'une heure le temps de trajet entre son domicile et son travail; c'est stressant, et, surtout, ça n'est pas efficace économiquement. Enfin, il manque une vision centrée sur les hommes. Le projet du Grand Paris est encore trop autoritaire, trop technocratique. La vraie question est de savoir comment le Parisien voudrait vivre demain dans le Grand Paris. Malgré les progrès de la communication, de la concertation, de la démocratie, il manque du dialogue et l'émergence d'une vision commune. Il s'agit de se construire sur son ADN, de parvenir à se projeter dans la rupture. Cela prendra du temps. Avons-nous ce temps? ■

Josep Roig

Secrétaire général du CGLU, Josep Roig est également secrétaire général de Cités et gouvernements locaux unis depuis septembre 2011. Il a été auparavant membre fondateur de Metropolis, la section métropolitaine de CGLU. Il a précédemment travaillé au sein de la Barcelona Metropolitan Corporation, dans les domaines de la promotion économique, la gestion d'actifs, les finances et la planification. De 1990 à 1994, il a été directeur général de l'université de Barcelone où il a enseigné comme professeur de planification urbaine et régionale au département économique de 1977 à 1985. Il est diplômé de l'université de Barcelone en économie et a obtenu la Fullbright Scholarship de l'University of Southern California. Basée à Barcelone, la CGLU (Cités et gouvernements locaux unis) représente et défend les intérêts des gouvernements locaux et régionaux sur la scène mondiale.

Michel Sudarskis

Secrétaire général de l'INTA, Michel Sudarskis dirige depuis Paris les activités de coopération et de partenariat international dans ce domaine. Docteur en sciences politiques, diplômé d'études supérieures d'économie, il a servi dans l'administration avant d'entamer, dès 1971, une carrière européenne qui l'a mené successivement à Milan, puis à Bruxelles et, enfin, à La Haye. Il a enseigné comme professeur associé à l'université de Nice, a été conférencier auprès de l'Institut européen des hautes études internationales à Nice également, et a travaillé auprès des universités de Lille, Strasbourg et Paris 12. Il publie et intervient régulièrement dans les débats sur la ville. L'Association internationale de développement urbain (INTA) est une association internationale de décideurs et de praticiens publics et privés qui partagent connaissances, expériences et savoir-faire pour un développement urbain intégré.



POLITIQUES D'ACHATS PUBLICS et développement du territoire, vraie convergence ou déconnexion ?

Je lisais en vacances, dans le journal local, que le maire d'une ville moyenne déplorait la liquidation d'une entreprise d'une cinquantaine de salariés dans le BTP. Le chef d'entreprise, dans le même journal, répondait qu'à force de prendre systématiquement le moins-disant, cela devait arriver, c'était avant qu'il fallait réfléchir ! Un ami, élu d'une grande agglomération autour de Paris, se demandait si les collectivités territoriales contribuaient vraiment à l'amélioration sociale et environnementale de notre pays. Les lignes qui suivent essaient de faire le point et montrent le formidable impact que ces collectivités peuvent avoir à travers les appels d'offres.

Les appels d'offres des autorités publiques représentent 18 % du PIB au niveau de l'Europe. Cela recouvre les travaux et des achats de biens et de services. À travers ces achats, ces autorités ont la possibilité d'influer pour aller vers un PIB plus vert, plus social. Le Parlement européen a révisé, le 15 janvier 2014, les règles relatives aux marchés publics et aux concessions : « Le choix du pouvoir adjudicateur peut se porter sur l'offre économiquement la plus avantageuse et non plus sur la seule base du prix le plus bas : les critères sociaux environnementaux sont pris en compte, tout comme ceux de la durabilité. »

Ces dispositions sont étendues à la chaîne de sous-traitance. Des partenariats d'innovation sont possibles pour permettre, dans le cadre d'un appel d'offres, de résoudre un problème spécifique, sans préjuger de la solution. Cette directive représente donc une avancée majeure. Cependant, les collectivités locales ont eu jusqu'à présent des difficultés à prendre en compte ces critères pour plusieurs raisons :

- leurs contraintes budgétaires les amènent à prendre le moins-disant, entraînant et alimentant parfois une précarisation des entreprises, et favorisant les travailleurs indépendants, ayant peu de charges ou des structures ne développant pas de politique sociale ;

Par François de Montfort

Consultant
INSTITUT CAMINNO

- la capacité à évaluer les externalités positives : combien coûte une dégradation de l'environnement, du tissu social, une pollution de l'air ou de l'eau ? Comment arbitrer entre un risque aléatoire et une dépense certaine ? Il s'agit de comptabiliser un immatériel mais réel. Or notre comptabilité est historiquement plus à l'aise pour compter une production de biens qu'une construction de liens ; l'essentiel se mesure mal ;
- les cahiers des charges essaient de mesurer des données chiffrées pour évaluer les candidats et réaliser un classement objectif, moyennant quoi on passe à côté de valeurs essentielles ;
- un autre courant qui ne va pas forcément dans le

sens souhaité est l'apparition des modèles économiques *low cost* ou *fair cost* qui se concentrent sur les fonctions de base d'un produit et enlèvent « le superflu » qui est proposé en option ;

- enfin, travailler sur l'environnement, compte tenu de l'interdépendance de tous les acteurs sur le sujet, fait qu'il n'y a pas souvent de lien direct entre ses efforts et les retours sur investissement. C'est plus une conscience citoyenne, un plan climat, des contraintes réglementaires, qu'un arbitrage économique, qui peut pousser à inscrire ces critères dans un cahier des charges.
- Les politiques d'achats publics sont pourtant de véritables leviers pour un monde plus vert et plus social. Elles permettent « d'élever le niveau de jeu » dans le dialogue avec les candidats et d'éviter la surenchère vers le moins-disant, destructeur de valeur et de dignité humaine. Les idées qui suivent sont issues de l'observation d'un grand nombre d'appels d'offres publics et de l'étude de la prise en compte des critères sociaux et environnementaux. ▶

Les externalités positives pouvant être prises en compte dans les appels d'offres

Le social

Au-delà du prix et des performances techniques, il y a d'abord l'emploi interne. Pour une collectivité, c'est l'emploi sur son territoire, la qualité de la politique sociale, le respect des conventions collectives, l'appel à la sous-traitance locale. Tout ce qui peut favoriser le bien-être social et le développement territorial. Les critères en termes d'emploi local peuvent être clairement mesurés. De nombreuses DSP ont un volet spécifique pour l'intégration dans le projet de personnes éloignées de l'emploi.

Un deuxième niveau d'impact territorial local est l'éducation et les partenariats avec la recherche et l'enseignement. Les projets, les usines sont des outils éducatifs qui permettent de développer des vocations. Les partenariats avec les écoles contribuent à décloisonner et développer des innovations, éventuellement des start-up.

Un troisième niveau est la prise en compte du lien social dans le projet et sa réalisation. Mettre en place des agences de proximité n'est pas la même chose qu'une plateforme de télémarketing. En Afrique, certains préfèrent avoir des bonnes fontaines que l'eau à domicile, pour pouvoir se rencontrer. Penser à la rencontre et au lien social dans un projet, par un agencement des lieux, des mutualisations est clairement une aspiration à prendre en compte. Chaque projet a donc une onde de choc positive ou négative en terme social à analyser, maximiser, valoriser.

L'environnement

Difficile de passer à côté des coûts annoncés des risques climatiques, des dégâts et des mesures pour limiter ce réchauffement : 2°C de plus présente 4 % du PIB mondial en 2030, 6 % en 2050. On reconnaît maintenant que la pollution atmosphérique de l'air et en particulier de l'air domestique est une des premières causes de mortalité due à l'environnement. Ce problème est plus immédiat que le réchauffement climatique.

Les appels d'offres mobilisent les trois axes suivants : efficacité énergétique, maîtrise de la demande, énergies renouvelables. Associées à ces axes, on retrouve les émissions de GES et de particules et tout ce qui contribue à l'amélioration de la qualité de l'air intérieur et extérieur qui est, comme on l'a dit, un vrai enjeu de santé publique.

Un autre domaine souvent valorisé dans les appels d'offres est la biodiversité qui se développe à travers la volonté d'étendre la nature en ville. Les implantations des bâtiments industriels permettent de développer cette biodiversité aux abords de ces bâtiments. La qualité de traitement de l'eau, des rejets restent toujours des sujets d'actualité, avec une prise de conscience des eaux pluviales due, entre autres, à la montée en puissance d'épisodes pluvieux extrêmes et des inondations associées.

L'emprise au sol des projets dans les zones denses peut être un élément à prendre en compte, ainsi que la perméabilisation des sols pour laisser percoler l'eau pluviale. Le traitement des déchets est un chapitre souvent mentionné dans les appels d'offres. Dans le chapitre environnement, les circuits courts sont valorisés pour réduire le transport, la proximité, développer le tissu local, mais les appels d'offres ne permettent pas de faire de discrimination en fonction de l'origine des produits. Il y a un exemple connu d'importation de pavés importés de Chine, alors que quasiment le même était produit localement...



La gouvernance

Ce thème n'est pas toujours mentionné en tant que tel, mais les notions de transparence sont quasi omniprésentes, associées au reporting. On sent clairement une volonté de maîtrise politique et de se concerter avec les parties prenantes, et en particulier les associations qui savent utiliser la presse pour se faire entendre. La qualité de la relation n'est pas exprimée en tant que telle, mais elle est clairement un élément important de la décision. Enfin, la maîtrise des risques est un thème qui monte en puissance, en lien avec une société qui valorise le risque zéro et le principe de précaution, et la responsabilité des élus en cas de concrétisation du risque.

Les méthodes utilisées pour prendre en compte ces critères

L'approche la plus courante est une grille de critères avec une pondération sur des chapitres économiques, techniques, environnementaux et sociaux. Des aspects donc moins matériels et intangibles peuvent être décisifs.

Il est important, cependant, de pousser la quantification aussi loin que possible. Des données, comme l'efficacité énergétique, le taux d'ENR, le taux d'énergie locale, les émissions de GES, les emprises au sol, les emplois maintenus ou développés peuvent être mesurés.

La maximisation d'un critère peut se faire au dépens d'un autre. Il est donc intéressant de développer une approche globale et systémique. L'analyse du cycle de vie, par exemple, permet de donner cette vision étendue et de montrer l'impact réel d'une activité ou d'un produit.

Pour que cette réflexion systémique puisse s'épanouir, il s'agit d'avoir une demande suffisamment large pour développer une offre globale qui prenne en compte toutes les interactions. L'achat segmenté dans les services ne permet pas toujours cette approche et la maximisation de chaque partie n'entraîne pas forcément la maximisation du bien commun.

Le mérite de la réflexion quantitative au niveau d'un appel d'offres est qu'elle permet d'appréhender une réalité et une politique à un niveau « cernable », ce qui est moins facile au niveau national. Les réflexions concernant la mesure du bien-être, plutôt que le PIB ont du mal à aboutir. Pourtant, on sent bien qu'entre un PIB qui navigue entre 0 et 1 %, on pourrait s'intéresser à une approche plus large et autrement stimulante qui chercherait à mesurer le bien-être et une réalité plus large qu'une production matérielle. De nombreux travaux ont déjà été produits dans ce sens.

Le capital immatériel

On estime à 2/3 de la valeur d'une entreprise le capital immatériel. Cette valeur est bien connue dans le rachat des entreprises et porte le joli nom de *good will*. Elle comprend entre autres :

- le capital humain : motivation, savoir-être, compétence, climat, expertise, leadership ;
- le capital organisationnel : politique qualité, sécurité, orientation client ;
- le système d'information : ergonomie, fiabilité ;
- le capital marque : sans doute le plus connu ;
- le capital partenaires : le réseau ;
- le capital actionnaire : fonds propres, patience, stabilité.

Ces notions sont bien souvent évoquées dans les réponses aux appels d'offres.

Pour aller plus loin

On ne peut conclure sur un sujet en perpétuelle évolution. Entre ceux qui pensent que seul le prix compte et la montée en puissance des aspirations citoyennes, des élus, on sent bien que des courants puissants s'affrontent, avec un écart entre les souhaits et la réalité.

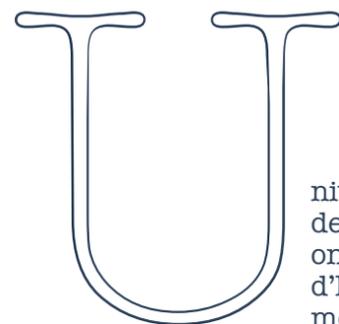
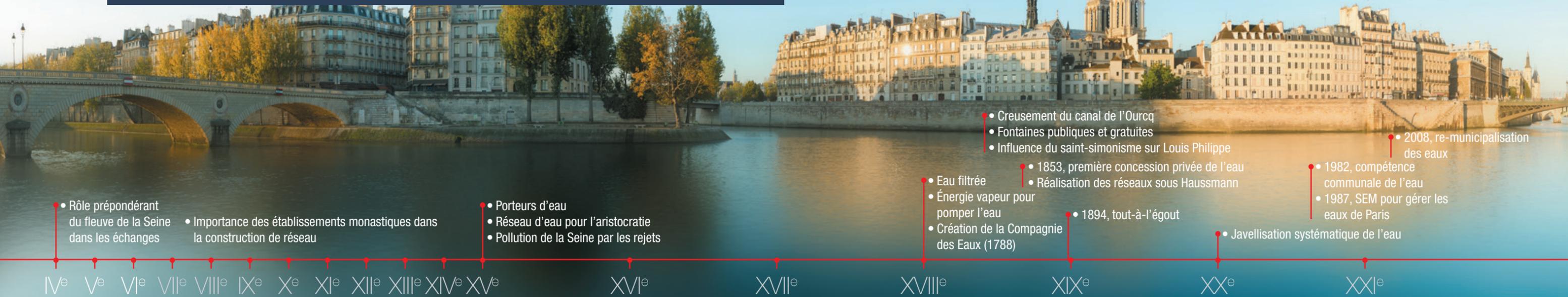
Le développement de données extra-financières sur les domaines immatériels, la prise de conscience de cette « catastrophe annoncée » qu'est le risque climatique et des problèmes de santé liés à l'environnement, le besoin de lien social dans les zones de grande solitude vont faire pencher la balance du côté de la prise en compte de ces critères sociaux et environnementaux dans les appels d'offres de manière plus forte voire décisive. Les achats doivent être portés au plus haut niveau des collectivités. Il s'agit d'un acte politique, appuyé sur des experts apportant une vision globale et objective.

Une collaboration plus poussée entre les collectivités et les grandes entreprises, l'économie collaborative ou du partage et les associations apporterait des réponses pouvant satisfaire toutes les dimensions du développement durable.

C'est dans le concret du local et des appels d'offres que peut se jouer une nouvelle économie, si une vraie vision de la part d'élus renseignés par des experts, s'affirme. ■

L'eau de la Seine et du GRAND PARIS

Par José Muñoz
DDFRI
SUEZ ENVIRONNEMENT

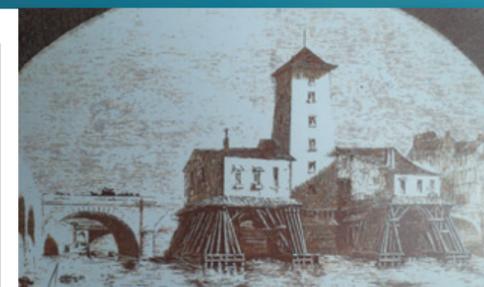


2000 ans d'histoire économique, politique, sociale, scientifique & environnementale

Universalité et bien-être humain souhaités par les créateurs de Lyonnaise des Eaux-Suez Environnement, il y a 150 ans, ont permis d'assurer, de poursuivre et de terminer 2 000 ans d'histoire de l'eau à Paris avant de commencer celle d'une métropole : le Grand Paris.

L'eau dans la Lutetia Gallo-romaine (IV^e siècle après J.-C.)

Les habitants de Lutèce s'approvisionnent en eau autour des sources de Montmartre, de Belleville, de l'île Saint-Louis, ou utilisent l'eau de la Bièvre et naturellement de la Seine. La construction de l'aqueduc romain d'Arcueil (IV^e siècle après J.-C.) permet à la ville de Lutèce de capter les sources de Rungis et Cachan, et d'alimenter sur la rive gauche de Paris ses premiers fontaines, bains et thermes. Paris peut ainsi prospérer et inscrit pendant, quatre siècles son développement économique et politique principalement autour de son fleuve : la Seine. La découverte et la mise à jour de la stèle des Nautes (corporation des marins gallo-romains) sous Notre-Dame de Paris confirment le rôle prépondérant de l'eau et du fleuve dans ses échanges, son commerce et, bien entendu, son développement démographique et politique.



Paris du haut au bas Moyen Âge (XV^e siècle)

Après les années de chaos liées aux invasions barbares et plus particulièrement à celles des Normands au IX^e siècle, Paris retrouve sa prédominance économique et politique dans l'exploitation de son trafic fluvial, avec l'utilisation des courants du fleuve pour les quelques biefs et moulins qui s'installent en bord de Seine ou sous ses premiers ponts, l'aqueduc romain d'Arcueil ayant été détruit par les invasions barbares. ▶

L'expansion démographique anarchique de Paris s'effondre après la guerre de Cent Ans. Paris passe de 25 000 habitants au ^{xiii} siècle à 200 000 habitants au début du ^{xiv} siècle et perd la moitié de ses habitants à la suite de la guerre de Cent ans, de la peste noire et de la ruine économique qui s'ensuit.

Au Moyen Âge, pour s'approvisionner en eau, Paris dispose de faibles ressources : une centaine de puits publics et privés qui atteignent la nappe alluviale peu profonde du bassin parisien, quatre fontaines alimentées par les quelques sources non taries ou non polluées des environs et hauteurs de la ville et, naturellement, la Seine. Le développement des nouveaux réseaux d'adduction d'eau date du ^{xiii} siècle et s'organise grâce à la volonté des établissements religieux et des abbayes qui parsèment les alentours de Paris. Le premier texte y faisant référence vient de la léproserie Saint-Lazare en 1179, qui reçoit le droit d'établir un aqueduc traversant ses vignes et captant les sources de Belleville et du Pré-Saint-Gervais. En 1182, l'aqueduc souterrain est racheté par Philippe Auguste et dessert le nord de Paris jusqu'aux halles. Dans son étude sur « L'alimentation et les usages de l'eau à Paris du ^{xii} au ^{xvi} siècle », Paul benoit (université Paris I) confirme, à l'instar de Jean Favier, le rôle éminemment politique et sensible de l'utilisation de l'eau à Paris : « L'eau devient vite un enjeu. Créés par des établissements monastiques, les réseaux construits sont passés par étapes en d'autres mains, dont celles du roi et de la ville. Le premier à agir fut Philippe Auguste qui met la main sur les eaux du Pré-Saint-Gervais en 1182. Le coup de grâce est porté par la municipalité parisienne en 1363. Cette dernière s'empare de l'eau des Lazaréens qui, malgré un procès, cèdent et donnent, en 1364, l'eau à la ville avec possibilité d'accès... » Après la corporation des Nautes, sous la domination des Parisis (Antiquité), c'est au tour de la corporation de la Hanse des marchands de l'eau au Moyen Âge que se structure l'organisation politique de Paris et du royaume de France.



Une distribution d'eau inégalitaire face à l'augmentation démographique de Paris (du ^{xv} au début du ^{xix} siècle)

De 1300 à 1550, Paris passe de 200 000 à 350 000 habitants. Ses habitants s'agglomèrent naturellement à proximité des points d'eau privés et ecclésiastiques et de la Seine. L'usage anarchique de l'eau pour toutes les utilisations rend l'eau à boire de plus en plus dangereuse pour la santé des Parisiens. De 1300 à 1550, les rejets des habitants de Paris dans la Seine, ses rigoles urbaines – dont certaines alimentent en eau de source la capitale –, ses quelques ruisseaux et les puisards non imperméabilisés, passent de 29 t à 260 t/jour en matières fécales et de 260 t à 455 t/jour en urine. Et ce, sans compter les déchets animaux et organiques. C'est donc dans un cloaque urbain, malgré la création de grands égouts à ciel ouvert, que se déroule la vie quotidienne des Pari-

siens jusqu'au début du ^{xix} siècle. L'aristocratie reste cependant préservée de cette pollution et donc des épidémies grâce à l'utilisation directe de fontaines reliées aux réseaux de canalisations en plomb qui s'étendent peu à peu dans la capitale, dans l'enceinte de ses « hôtels » ou de ses « palais ».

Le décret de Charles VII en 1404 atteste la demande des Parisiens d'interdire le rejet dans le fleuve de toutes ordures et déjections, car l'eau de Seine était bue par les habitants les plus modestes... Le système d'égouts mis en place vers l'aval de la Seine permet encore jusqu'au début du ^{xix} siècle d'alléger la pollution récurrente de l'eau de Seine. En 1599, 5 000 porteurs d'eau se partagent seize fontaines de Paris afin d'alimenter la capitale en eau « utilisable ». Dès le ^{xviii} siècle, les porteurs d'eau circulent avec des tonneaux d'eau montés sur roues. En 1608, Henri IV inaugure une nouvelle installation de pompage, « la Samaritaine », établie sur le Pont Neuf et servant, avec l'aqueduc romain d'Arcueil rénové, à l'alimentation des « Eaux du Roi » pour les résidences royales du Louvre, des Tuileries et du palais du Luxembourg. En 1672, une deuxième installation de pompage près de Notre-Dame vient approvisionner en « Eaux de la Ville » les besoins des fontaines utilisées par le peuple de Paris et ses multiples porteurs.

Les ^{xvi} et ^{xviii} siècles voient également la construction des aqueducs de Chaillot en 1566, la reconstruction et le prolongement de l'aqueduc Rungis-Arcueil, celui de l'Hay-les-Roses et la rénovation des rigoles de Montmartre et de Belleville. Il faut attendre le ^{xviii} siècle pour voir distribuer par les porteurs d'eau de Paris une eau filtrée par les premiers bassins de décantation. Eau qui était auparavant simplement décantée. La sensibilisation des Parisiens à l'hygiène ouvre aussi une période de construction de ponts de bois ou de bateaux

fixés au centre de la Seine. Là où coule une eau plus propre que celle des berges. Avec la construction des pompes à feu entre 1780 et 1790, l'utilisation de l'énergie vapeur au charbon des frères Périer à Chaillot et au quai d'Orsay (Gros Caillou) en aval de la Seine, s'ouvre une nouvelle ère dans le pompage des eaux du fleuve et achève l'utilisation des pompes de la Samaritaine et de Notre-Dame.

La qualité de ses eaux pompées en aval de la Seine ne survit pas aux grands travaux des ingénieurs de l'eau du ^{xix} siècle. C'est donc en 1780 que les frères Périer obtiennent la première concession pour la distribution d'eau à Paris. Pour la première fois, l'unification de la production et de la distribution des eaux de Paris voit le jour en 1788 autour d'un décret royal avec la création de

la Compagnie des Eaux de Paris. Le ^{xix} siècle s'ouvre avec la décision de Napoléon Bonaparte de faire creuser le canal de l'Ourcq vers la Seine et de l'utiliser pour couvrir les besoins en eaux de Paris. En 1799, 75 fontaines – souvent en panne et fermées la nuit – desservent l'alimentation en eau à Paris. Napoléon décide de les ouvrir jour et nuit, et crée quinze fontaines supplémentaires. L'utilisation de la totalité d'entre elles devient gratuite. La plupart de ces fontaines disparaissent pendant les travaux du Second Empire.

De la fin du Premier Empire à la Seconde République (1815-1848)

Au début du ^{xix} siècle, c'est la fontaine publique et gratuite, et les puits privés qui représentent les dispositifs centraux de l'alimentation en eau des Parisiens. Entre 1820 et 1840, des ingénieurs de la Ville de Paris sous la direction du préfet de la Seine, Chabrol de Volvic, perçoivent, lors de quelques voyages d'études, l'avancée considérable ▶

L'influence des réalisations de Londres et les visions de Saint-Simon pour bâtir un mieux-être humain autour de l'eau à Paris et à Lyon

de la ville de Londres en matière de production et de distribution urbaine de l'eau. En 1830, alors que les épidémies de choléra déciment Paris, les populations majoritairement les plus pauvres vivant en son centre, Charles-François Mallet, rapporteur des études faites à Londres, présente un rapport sur l'eau à Paris, « L'art de distribuer les eaux ». L'administration de la ville de Paris qui soutient, à cette époque, les conclusions de ce rapport n'arrive pas à attirer des investisseurs privés pour une concession de ses eaux. C'est à partir de cette période, sous l'influence de l'ingénieur H.C. Emmerly, que la qualité du modèle londonien et sa gestion par un ou des concessionnaires privés seront décrites.

Avec l'arrivée de Louis Philippe en août 1830, ouvert au saint-simonisme – doctrine qui prône le bien-être humain au travers d'une révolution industrielle, sociale et libérale –, commence une période de renaissance délicate des idées de la Révolution qui s'achève en 1848. Parmi ses réalisations, il faut noter que sous son règne, le préfet Rambuteau commence la transformation et l'assainissement urbain de Paris. Ce dernier organise le système des égouts et l'enlèvement des ordures ménagères, plante des arbres afin d'assainir les abords des immeubles de la capitale, crée des trottoirs et teste les premiers revêtements au macadam. Pour l'eau à Paris, Louis Philippe termine, avec la ville de Paris, les travaux du canal de l'Ourcq, fait installer six nouveaux réservoirs autour d'un réseau de 200 km de circuit de distribution et fait poser 1 700 bornes-fontaines.

À Paris, Ferdinand de Lesseps, partisan de la doctrine socio-économique du saint-simonisme, avait envisagé de poursuivre la mission attribuée par la Convention à Bonaparte, de construire un canal reliant, selon le journal saint-simonien *Le Globe*, les civilisations de la mer Rouge à la Méditerranée. Un premier projet de canal fut présenté aux Égyptiens en 1833 par Prosper Enfantin, un des principaux saint-simoniens, ingénieur et économiste français, qui fonde la Société d'études pour le canal de Suez et devient, en 1853, le premier directeur de la Compagnie Générale des Eaux : première concession privée de l'eau née à Lyon pour l'intérêt général et suivie, en 1860, par la même création, à Paris.

Du Second Empire à la belle époque des Eaux de Paris (1848-1956)

Paris compte en 1851 plus d'1,2 million d'habitants. En 1853, selon les archives de la ville de Paris, environ 82 000 m³ sont fournis par les sources historiques d'approvisionnement en eau du canal de l'Ourcq, des aqueducs d'Arcueil, de Grenelle, des sources du Nord et de la Seine. Haussmann ne peut concevoir la réalisation de son plan urbain pour Paris sans y intégrer les problématiques des réseaux hydrauliques d'eau potable et d'assainissement. Il s'associe à l'ingénieur Eugène Belgrand dès 1855 pour mettre au point une nouvelle conception de production, de distribution et de concession de l'eau à Paris. Ce plan implique des travaux titanesques : construction des aqueducs, des réservoirs, du réseau de conduites d'eau potable et d'eau brute. Les besoins en eau de Paris atteignent à cette époque environ 90 000 m³/jour (56 000 m³ publics et 30 000 m³ domestiques ou privés), alors que la population explose et que les besoins vont être estimés rapidement à plus de 200 000 m³/jour (110 000 publics et 90 000 privés). C'est autour de la conception de doubles canalisations (eau potable et eau brute) et la séparation des services publics (eau des grandes fontaines, lavage des rues, service des égouts, incendie) et privés (eau de source ou mixte traitée des rivières, captages et sources) que se constitue la vision nouvelle de l'approvisionnement de l'eau à Paris. Les travaux projetés initialement se réaliseront sur plus d'un demi-siècle.

Haussmann et Belgrand proposent d'amener les sources de la Champagne, puis celles de Dreux en 1893 par l'aqueduc de la Dhuis créé en 1865 ; soit une longueur cumulée venant de l'ouest et de l'est parisien de 135 km. L'aqueduc fournit ainsi en complément des 82 000 m³ de 1853, plus de 100 000 m³ supplémentaires depuis les hauteurs de Belleville jusqu'au réservoir de Ménilmontant. Plusieurs autres dérivations desservies par des aqueducs compléteront le dispositif : en 1874, avec la Vanne, les eaux du Sourdon et celles de la vallée de la Bièvre. Les usines de traitement de l'eau et réservoirs (Buttes-Chaumont, Gentilly, Charonne et Marne, Seine, Saint-Ouen, Maisons-Alfort, Saint-Maur, Port-à-l'Anglais) seront rachetées par l'État.

En 1863, deux industriels, Arlès-Dufour et Henri Germain (saint-simoniens) fondent le Crédit lyonnais et créent, en 1880, à l'instar de la Compagnie Générale des Eaux née en 1853 à Lyon également, une activité presque identique, en progression continue, la Société Lyonnaise des Eaux et de l'Éclairage (SLEE), ancêtre de Suez Environnement et de la Lyonnaise des Eaux d'aujourd'hui. En 1872, la III^e République reçoit du collectionneur Sir Richard Wallace, citoyen anglais, le don de 50 fontaines d'eau potable. Les travaux de dérivation et d'adduction d'eaux pour Paris continuent et sont complétés des eaux de l'Arve, de celles de l'Eure et de l'Eure-et-Loir, et aboutissent, après avoir rejoint l'aqueduc de la Vanne, au réservoir de Saint-Cloud terminé en 1893 et qui fournit 90 000 m³/jour. Au milieu du xx^e siècle, Paris gère 1 400 hectares de captage et près de 600 km d'aqueducs. 50 % des eaux potables proviennent des eaux de surface de la Seine et de la Marne, et 50 % d'eaux de source autour de 94 points de prélèvements.

En 1884, enfin, l'équipe de Pasteur met au point son procédé pour rendre l'eau potable. En 1894, le tout-à-l'égout permet la suppression progressive des fosses d'aisances qui nuisent tout le millénaire précédent et l'assainissement des eaux usées devient obligatoire et surveillée. De 1896 à 1900, se construisent les usines de traitement des eaux usées de Joinville et d'Ivry-sur-Seine sur le versant est de Paris. L'assainissement des eaux de Paris et de sa banlieue ouest en Val de Seine est réalisé, de 1936 à 1970, à Achères. En 1928, la javellisation de l'eau devient systématique.

En 1944, une incise historique à ne pas ignorer. Elle concerne l'implication des services des eaux de Paris et des égouts de la capitale – dotées de lignes téléphoniques internes – dans la Résistance parisienne et la libération de Paris. En effet, la Résistance utilisera ce réseau de téléphonie inconnu de l'occupant pour l'organisation du soulèvement parisien.

Des Trentes Glorieuses au xxi^e siècle

En 1956, alors que 50 % de son chiffre d'affaires est réalisé autour de Paris et plus particulièrement en deuxième couronne, s'ouvre la première

Vingt-cinq ans...

La ville de Paris aura, au travers de ses deux grandes entreprises (Générale des Eaux-Véolia) et Lyonnaise des Eaux-Suez Environnement, toutes deux créées au xix^e siècle, transmis à sa nouvelle régie municipale Eau de Paris un réseau d'eau potable performant et reconnu comme une référence universelle. Pendant ses 25 années de délégation, Suez Environnement, au travers de sa filiale Lyonnaise des Eaux sur la rive gauche de la capitale, c'est :



1,2 millions
d'utilisateurs
desservis



65 millions
de m³ d'eau
par an



583 km de réseau
d'eau potable
géré et entretenu

relation entre la Lyonnaise des Eaux, Sefage et la ville de Paris pour la fourniture de 50 000 m³/jour d'eau potable. Grâce aux lois de décentralisation de 1982, la compétence communale en matière de distribution d'eau et d'assainissement transforme les processus de contrôle dévolus aux représentants de l'État. Cette révolution va permettre à Paris, le 18 décembre 1984, de proposer à sa municipalité la délégation des services de l'eau pour une durée de 25 ans à la Compagnie des Eaux Paris, filiale de la Générale des Eaux, qui prend en charge la rive droite de Paris et la Parisienne des Eaux, filiale de la Lyonnaise des Eaux, la rive gauche.

En février 1987, le maire de Paris décide la création d'une Société d'économie mixte, pour assurer la production de l'eau potable : la Société Anonyme de Gestion des Eaux de Paris (SAGEP). Le capital est détenu à 70 % par la ville de Paris, à 14 % par la Lyonnaise des Eaux, à 14 % par la Compagnie Générale des Eaux et à 2 % par des sociétés municipales. Elle prend le nom d'Eau de Paris le 1^{er} janvier 2005. Le 24 novembre 2008, le Conseil de Paris décide de remunicipaliser le service de l'eau. Il crée à cet effet un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC). Ce nouvel EPIC, Eau de Paris se substitue à la SEM, Eau de Paris, pour la production et le transport de l'eau. En janvier 2010, Eau de Paris devient l'opérateur municipal du service public de l'eau dans la capitale, en assurant également la distribution. ■



100 %
des branchements
en plomb supprimé
en 4 ans



28 000
compteurs équipés
en télé-relève



123 millions
d'euros
investis



D

e sommet en congrès, de charte en traité, le développement durable sera passé en moins de 30 ans, de trois à quatre piliers. L'augmentation démographique et urbaine présente des conséquences multiples qui ne peuvent être réduites aux dimensions territoriales, économiques et écologiques. Dans un monde qui croît et qui bouge vite, les dimensions sociales, sociétales et culturelles ne sont pas à négliger. Le Grand Paris en est un exemple flagrant.

LE QUATRIÈME PILIER

culturel et sociétal du développement durable

L'augmentation démographique et urbaine, et ses conséquences territoriales, économiques et écologiques

Le développement intense et densifié des zones urbaines dans le monde, la création de villes nouvelles, la prédiction de voir vivre en zone urbaine (zone urbaine annexant peu à peu les espaces agricoles et littoraux), à l'horizon 2050, la moitié des habitants de notre planète (soit 4 milliards), devraient conduire nos gouvernants et, plus particulièrement, la collectivité publique, à revoir et à redimensionner toutes les politiques d'aménagement des territoires, notamment au travers des critères de réduction de gaz à effet de serre préconisés à Kyoto. À titre d'exemple, chaque année en France, l'extension urbaine consomme environ 55 000 hectares de terres agricoles.

La concentration urbaine est dans le monde entier un phénomène irrésistible qui doit être maîtrisé pour ses conséquences environnementales, sociétales et économiques. C'est un immense problème qui s'étend de l'usage des sols au rayonnement de la culture et intervient sur toutes les activités liées à l'aménagement du territoire, la société de la connaissance, l'éducation, la formation et, bien entendu, la recherche. Imaginons, par exemple,

tous les effets induits en termes, écologique, économique ou social sur les données démographiques qui s'annoncent autour du bassin méditerranéen, à l'horizon 2025, par l'augmentation de la population de 100 millions d'habitants auxquels viendront s'ajouter plus de 150 millions de touristes. Notre première métropole, le Grand Paris, aura reçu en 2013, près de 85 millions de touristes qui ont séjourné, visité, consommé dans cet espace urbain.

La « minéralisation de tous nos sols », dans un monde de raréfaction des ressources où s'inscrivent désormais les effets d'un climat incontrôlable, ajoute à la problématique de protection et d'ajustements écologiques, celle de la défense des mondes agricoles, forestiers et paysagers, comme océaniques ou littoraux. Comme le considère et le défend le paysagiste Michel Corajoud, « la campagne est un monument de la ville, il est nécessaire de sanctuariser ce qui est intrinsèque au paysage européen, les paysages agraires qui en font l'identité, et fondent le rapport à l'incommensurable... » La déforestation mondiale coûte chaque année à la planète entre 2,5 et 4 milliards d'euros qu'il serait nécessaire de renouveler. Cette déforestation anarchique est un des éléments dramatiques qui déstabilisent l'équilibre de la vie et du climat sur notre planète. ▶

Le Grand Paris détient dans ses zones urbaines et par trop minérales (pour la petite couronne), une mosaïque de lieux et d'espaces potentiels ouverts aux besoins humains de culture et de nature, mais faiblement interconnectés en réseaux de transports.

L'augmentation démographique et urbaine et ses conséquences sociales, sociétales et culturelles

Comme développé précédemment, l'augmentation démographique et urbaine et le déséquilibre environnemental qui en découle, vont entraîner une remise en cause systématique, sinon systémique, de l'organisation des territoires et de ses conséquences sur l'équilibre social, au travers des problématiques d'habitat, de transport, de mixité sociale, donc dans la réorganisation des infrastructures de santé, de transport, de fret, de loisirs, de protection patrimoniale, d'éducation et de formation. Un article de Claire Dagnogo dans *Intercommunalités* de mai 2006 en convient : « 60 % des agglomérations ayant mis en place des actions en matière de politique culturelle reconnaissent qu'au-delà de l'intérêt d'intégrer la culture dans la stratégie globale de développement, celle-ci contribue à la construction de l'identité du territoire. » Son attractivité démographique, sociale, économique est de ce fait confirmée.

Notre ingénierie énergétique et environnementale aborde déjà des aspects significatifs de cette activité du patrimoine paysager et culturel dans la préservation du littoral, dans celles des fleuves et des canaux, dans la protection des espèces et de la biodiversité. L'Europe et la Méditerranée ont une matière première inégale ; sa profusion patrimoniale et historique et son cadre de vie. C'est sur cette perspective démographique nomade, comme sédentaire en pleine expansion que continueront à se développer l'avenir économique et l'attractivité de notre continent.

Le Grand Paris offre un terreau expérimental extraordinaire dans la mise en valeur et la protection continue de son patrimoine architectural et artistique et dans celle de ses paysages, ses parcs, ses bois, ses forêts et son réseau de rivières et de canaux. Les CDT qui ont parsemé les études préalables à l'édification du Grand Paris prouvent dans

leurs contenus, notamment culturels et paysagers, l'importance des quatre piliers du développement durable dans le bien-être humain et l'équilibre urbain de son territoire. Les CDT de Plaine Commune dans le 93 et des Ardoines dans le 94 en sont un des meilleurs exemples. Le Grand Paris détient dans ses zones urbaines et par trop minérales (pour la petite couronne), une mosaïque de lieux et d'espaces potentiels ouverts aux besoins humains de culture et de nature, mais faiblement interconnectés en réseaux de transports. L'interconnexion en réseaux identifiés de ces lieux et de ces espaces, notamment avec l'Arc Express ferroviaire du Grand Paris, ouvrirait un nouvel équilibre dans l'aménagement urbain et territorial d'une métropole comme Paris et réduirait le déséquilibre économique, social, environnemental et culturel entre le centre « Paris » et l'univers « urbain » qui l'entoure et dont les besoins en espaces économiques, environnementaux, sociaux et culturels sont importants pour l'équilibre et l'égalité du tout.

Le quatrième pilier du développement durable dans nos deux Groupes

Les Groupes GDF SUEZ et Suez Environnement ont toujours affirmé leur volonté de développer et de créer, dans la continuité de leur histoire, toutes activités potentielles et d'avenir dédiées à l'intérêt général, au bien-être humain et désormais aux quatre piliers du développement durable « économique, environnemental, social et sociétal, culturel et patrimonial ». Ainsi, la transversalité de compétences et d'expériences des sociétés de nos Groupes (BU), dans tous les domaines de l'aménagement urbain, paysager, territorial, fluvial ou littoral souhaités par les collectivités locales, les régions et les États, a contribué depuis plusieurs années à répondre à des offres de marché autour d'un segment d'activités en développement : celui des équipements et des services liés à notre patrimoine culturel et naturel existants ou à leurs créations. ■



Historique de la création du quatrième pilier du développement durable

1987

Le rapport Brundtland identifie les axes du développement durable autour de trois piliers : l'environnement économique, écologique et social.

2002

Sommet de Johannesburg. Suite, notamment aux études menées par l'économiste Amartya Sen qui prône l'établissement d'un « indicateur de développement humain » à la place de celui de « produit intérieur brut », un quatrième pilier est reconnu : la protection de la diversité culturelle, du patrimoine, de l'éducation et du dialogue interculturel. Extrait du discours du président Chirac : « L'éthique et la recherche des valeurs auront une place essentielle dans notre discussion et la culture s'imposera peu à peu comme le quatrième pilier du développement durable aux côtés de l'économie, de l'environnement et de la préoccupation sociale. »

2004

Présentation de ce quatrième pilier par le CGLU à Barcelone. Approbation par 225 des plus grandes villes de la planète autour d'un Agenda 21 de la culture.

2005

Congrès international du CGLU à Pékin. Ratification d'un accord international.

Extrait :

« Les politiques locales pour le développement se basent en principe sur le triangle vertueux de la durabilité : la croissance économique, l'inclusion sociale, l'équilibre environnemental. De nos jours, ce triangle n'est pas suffisant. La culture devient, en partie grâce à l'impact de l'Agenda 21 de la culture approuvé en 2004 à Barcelone, le quatrième pilier du développement durable au niveau local. Les politiques culturelles locales, qui se basent sur des valeurs intrinsèques à la culture (créativité, connaissance critique, diversité, mémoire, ritualité...) acquièrent plus d'importance pour la démocratie et la citoyenneté. »

2006

Ratification de la Charte sur la diversité culturelle par l'Unesco et l'Union européenne. Confirmation de la détermination planétaire autour de ce traité international, garant de la hiérarchie des normes.

2009

La France intègre ainsi, dans le « Défi N°8 » de la Stratégie nationale de développement durable, sa visée d'une société de la connaissance, des savoirs, de la protection du patrimoine et des diversités culturelles.

Nous devons apprendre à

TRANSGRESSER

la pensée foncière

Thierry Lajoie

Président directeur général
AFTRP

**Entretien réalisé
par Aurélie Jeannin**

et François de Montfort
Consultants
CAMINNO

Dans bien des domaines, le Grand Paris va faire bouger les lignes et les usages. Urbanisme, mobilité, centralités, dans un paysage en pleine mue, quelle place pour les zones tertiaires ? Thierry Lajoie, Président directeur général de l'Agence foncière et technique de la région parisienne (AFTRP), pose les bases d'une réflexion qui dépasse le Grand Paris. Car le cas des zones tertiaires soulève celui de l'aménagement urbain dans son acception la plus large.

Demain, quelle place pour les zones tertiaires dans le Grand Paris ? Demain, quelle ville ? Finalement, même débat !

Le Grand Paris va marginaliser les zones tertiaires, comment voyez-vous leur avenir ? Ces zones sont-elles adaptables ?

Votre question pose finalement celle de l'existence même de ces zones tertiaires. Les parcs d'activités sans polarités, sans services, sans commerces, ni restaurants, logements, ou lieux où dormir, qui ne vivent qu'en semaine, aux heures de bureau classiques sont des lieux déshumanisés qui représentent une perte d'espace et de temps, et génèrent des déplacements supplémentaires, eux-mêmes coûteux et générateurs de pollution. Je dresse un portrait d'emblée plutôt sombre, mais qui mérite à mon sens d'être posé. Dans une perspective de ville durable et mixte, les espaces

uniquement voués au travail ont-ils encore un avenir ? Si les avis divergent sur certains points, tout le monde semble s'accorder à dire aujourd'hui que les villes très séquentielles et monofonctionnelles sont un modèle dépassé ; les entrées de ville en sont un exemple probant. De même, les grands ensembles de logements, uniquement monofonctionnels vivent et vieillissent mal. En somme, l'uniformité ne fonctionne plus. Sauf lorsqu'une obligation réglementaire l'impose, le sens de l'histoire est de favoriser la mixité. Je crois que l'avenir de la ville se trouve dans la protéiformité et que les parcs d'activités doivent, et beaucoup le font déjà, s'inscrire dans ce mouvement, afin de devenir de véritables lieux de vie offrant des services attractifs et accessibles. ▶



Thierry Lajoie

Depuis le 5 juin 2013, Thierry Lajoie est Président directeur général de l'AFTRP (Agence foncière et technique de la région parisienne). Il a été nommé par le président de la République.

Juriste de formation, Thierry Lajoie, âgé de 52 ans, a exercé de nombreuses responsabilités dont 10 ans au sein de plusieurs cabinets ministériels, 10 années d'expérience comme dirigeant d'entreprises privées, 10 ans comme dirigeant d'organismes publics. Entre mai 2012 et juin 2013, il a occupé la fonction de conseiller auprès de Cécile Duflot, ministre de l'Égalité des territoires et du Logement, chargé du Grand Paris.

Des zones tertiaires continuent pourtant de sortir de terre, marginalisant encore plus les zones existantes ?

Le marché tertiaire en Île-de-France est très particulier ; en Europe, c'est le premier marché immobilier d'affaires avec 50 millions de m² de bureaux. Nous avons beaucoup produit et nous continuons. Mais il serait faux de penser que c'est pour répondre à une très forte demande. En réalité, les bureaux neufs vident les anciens qui demeurent pour une part vacants. Sur ces 50 millions de m², 5 sont déjà vacants, et les Contrats de développement territorial (CDT) projettent de créer jusqu'à 11 millions de m² supplémentaires. Trop longtemps, nous avons construit des sous-densités tertiaires, avec une qualité bâimentaire faible, et un souci court-termiste de productivité économique qui a altéré la qualité. Aujourd'hui, cela donne des bâtiments mal occupés et qui vieillissent mal. Le neuf apporte quant à lui de la valeur et de la qualité, aussi bien sur le plan technique, qu'environnemental, fonctionnel ou économique. Il propose des services, de la mixité, de la culture, des crèches, une conciergerie, des restaurants... En somme un nouveau modèle qui fonctionne 24 heures sur 24 et sept jours sur sept et qui accélère la défaillance et l'obsolescence des zones que l'on a construites auparavant. Le neuf supplante l'ancien. Et cela crée des friches tertiaires.

Dans ce contexte de marché qui surproduit, comment muter les territoires d'activités qui sont devenus obsolètes ? Et avant cela, cette mutation est-elle possible ?

Nous avons eu l'habitude de nous poser ces questions pour l'habitat ; mais la question du renouvellement urbain appliquée au tertiaire est un sujet nouveau. Les parcs d'activités anciens sont des très grands chantiers de la fabrication de la ville de demain. Trouver une réponse à cette question nécessite de répondre à celle du modèle de ville pour demain. Il me semble qu'il est sérieusement

temps d'inverser les paradigmes. Historiquement, les villes ont été créées autour de l'industrie. Les cœurs de ville étaient encombrés de fumées polluantes en tous genres. Au XIX^e siècle les gens ont été poussés à aller vivre hors des villes, loin de ces fumées. C'est ainsi que sont nées les banlieues. La voiture s'est développée, pour relier les logements en banlieue et les lieux de travail en centre-ville. Sans songer que la voiture polluerait elle aussi. Aujourd'hui, nous vivons un mouvement inverse. Nous vidons les villes de leurs emplois, pour y réintégrer les habitants à l'intérieur. Qui iront travailler à l'extérieur... Et je ne parle pas des déséquilibres entre les banlieues et les mouvements pendulaires qui s'y ajoutent. Clairement, nous ne parvenons toujours pas bien à mixer les fonctions d'habitat et d'emploi. Aujourd'hui, la question est donc de savoir s'il ne serait pas pertinent de repenser le modèle urbain à partir du logement, de l'endroit où les gens vivent. Le meilleur quartier d'activités n'est-il pas le quartier de logements lui-même ? Bien entendu, cela ne sera pas possible partout, mais peut-être un jour, aurons-nous des quartiers de ville plus désirables : au rez-de-chaussée, un café, un restaurant, un commerce, de la culture, aux premier, deuxième, troisième étages, des espaces de travail, du quatrième au dixième étages, des logements mixtes, et au sommet, école et jardin. Et plus de parcs d'activités. Le champ de la prospective est là.

La ville que vous décrivez sera perçue et probablement modifiée par ses usagers...

L'économie de la fonctionnalité et du service change notre rapport à l'habitat et au travail. Lorsque l'on sait que la grande distribution réfléchit à la captation de clients à livrer, abonnés et fidélisés comme à un fournisseur d'accès à Internet, on se dit que la manière de vivre n'a pas fini de changer et, avec elle, la configuration de la ville. Comme d'habitude, la prospective fait figure de science-fiction. Jusqu'à ce qu'elle se réalise. Ce sont effectivement de gros chantiers, mais peut-on en faire l'économie ?

Pourquoi selon vous, varions-nous autant de modèles ?

Je crois qu'étrangement, nous devons aller jusqu'à l'épuisement d'un modèle pour comprendre qu'il ne convient pas. Nos prises de conscience s'effectuent souvent lorsque nous sommes dans l'impasse. Il nous aura fallu attendre que le temps de trajet domicile-travail d'un actif francilien passe en moyenne quotidienne de 20 minutes dans les années 1960 à une heure et demie aujourd'hui pour réaliser que c'était insupportable pour tout le monde et qu'il fallait y changer quelque chose. C'est la défaillance de notre système... C'est aussi, comme je l'ai dit, l'évolution technique, sociale et environnementale qui nous amène à repenser notre ville.

Je crois aussi que nous devons apprendre à transcender la pensée foncière. Sans faire table rase du passé, je crois qu'il nous faut apprendre à développer une vision pour le territoire qui sache, sans se détacher de son histoire, s'autoriser à varier. Nous devons avoir l'humilité de nous dire que les usages changent et font changer les villes. Ce que bâtit l'homme n'est pas éternel. Je prends l'exemple de l'aménagement de l'avenue Foch à Paris, qui a été mis en débat lors des dernières élections municipales. Je ne cherche pas à défendre un point de vue ou à prendre parti, je signale uniquement que cette avenue doit son dimensionnement actuel à la nécessité pour les empereurs d'y circuler en grand équipage à cheval pour entrer dans Paris. À un moment donné, lorsque l'on sent que l'on arrive au bout d'un système, cela peut être intéressant d'interroger l'éternité des choses. Certes, cela peut aussi être risqué, il faut faire attention, mais cela ne doit pas être tabou par principe. Tout en gardant l'âme et la mémoire d'un lieu, je crois qu'il faut savoir se libérer, parfois, et sans doute sous conditions, des pensées antérieures pour ne pas « muséifier » la ville. Nous ne pourrions bâtir la ville de demain, une ville durable et mixte, qu'avec un minimum de pensée transgressive. ■

GNV et Bio GNV POUR MIEUX RESPIRER



Le transport routier contribue de façon importante aux émissions de polluants. Il est le premier émetteur de CO₂ (1/3 des émissions totales). Au-delà du réchauffement climatique, on commence à prendre conscience de la pollution de l'air intérieur et extérieur, et de son impact sur la santé. Plus de 2 millions de décès prématurés peuvent être attribués aux effets de la pollution de l'air extérieur dans les villes et de l'air à l'intérieur des habitations. Ce danger est plus immédiat que celui dû au réchauffement climatique.

Concernant la mobilité, on peut avoir tendance à simplifier ou même radicaliser avec une approche unique. Mais de même qu'il existe un mix énergétique qui permet de jouer sur plusieurs sources selon les contextes, il existe un mix mobilité. Dans ce mix, le Gaz naturel véhicule (GNV) et le Bio GNV ont une place privilégiée.

La Gaz naturel véhicule est le même gaz que celui consommé par nos chaudières, il est, pour l'utilisation par des véhicules, compressé et distribué dans des stations adaptées. Le biogaz est issu de la méthanisation des déchets. Après épuration, il rejoint le gaz naturel dans le réseau pour être acheminé vers la station de distribution. Le GNV va se verdir et suivre le développement de la méthanisation. La grande distribution, par exemple, va être amenée à trier ses déchets et valoriser ses biodéchets dans des unités de méthanisation.

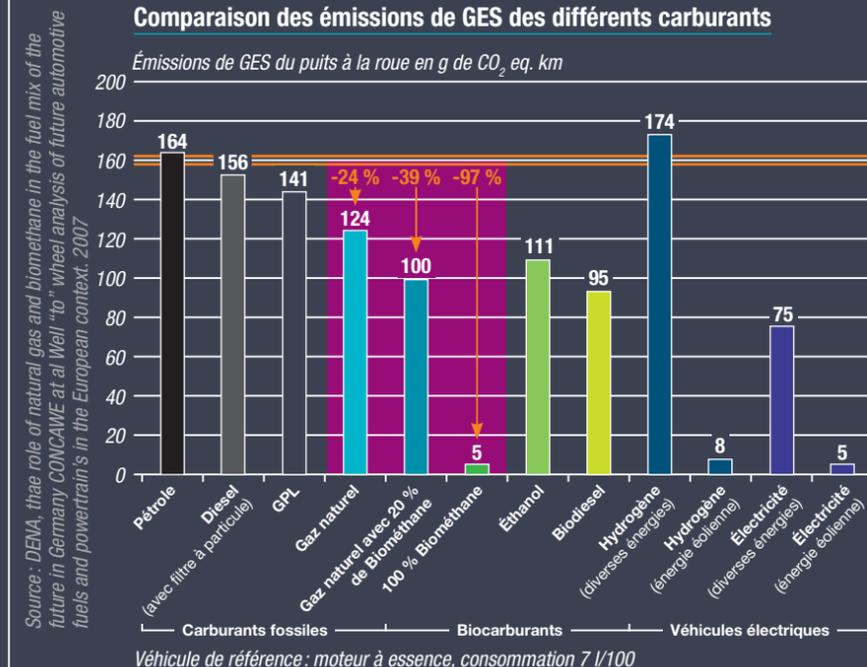
Le GNV est cohérent avec les objectifs et, contraintes des collectivités locales : son coût est 30 % inférieur à celui du diesel, ses émissions de CO₂ de 20 % inférieures au diesel, il permet de réduire de 80 % les émissions de particules fines d'oxyde d'azote (NOx), un plein permet de faire environ 400 km. Le GNV répond à la norme Euro6, entrée en vigueur en 2014.

Paris, dans le cadre de son Plan climat, prévoit que la moitié des livraisons soient effectuées par des véhicules non-diesel d'ici 2017. Le GNV est particulièrement adapté pour le transport de personnes, de marchandises, la propreté urbaine et les flottes de véhicules utilitaires. De nombreux facteurs économiques, de santé publique et réglementaire font du GNV et du Bio GNV, un axe important d'une politique mobilité.

Le Bio GNV est à l'intersection de l'ensemble du savoir faire du groupe :

- l'infrastructure du réseau gaz GDF est un atout qui nous permet de relier les sources de production et de stockage aux stations de distribution,
- la méthanisation de déchets organiques et au cœur de la stratégie de l'activité traitement de déchets du groupe ;
- la gestion d'infrastructures et les services associés sont notre activité depuis 150 ans ;
- notre réflexion et nos offres en matière de mobilité durable vont de la réduction des trajets inutiles, en passant par les services de mobilité électrique, les transports mutualisés. ■

Comparaison des émissions de GES des différents carburants



Émissions et santé

Selon l'OMS, la pollution de l'air en France cause chaque année 42 000 décès prématurés. Au total, elle estime que 5 % des décès annuels en France sont dus à cette pollution. Selon le bilan sur la qualité de l'air de 2011 publié par le ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, près de 12 millions de Français ont vécu en 2012 dans les zones ne respectant pas les valeurs limites annuelles de particules fines PM10 (particules en suspension dans l'air dont le diamètre est inférieur à 10 micromètres). L'enjeu de la pollution de l'air est un enjeu de santé nationale pour lequel il est temps de proposer des réponses concrètes.



Pour une performance

PARTENARIALE

Les enfants de l'association Fête le mur, invités sur le site de Roland-Garros dans la ville, le 28 mai 2014 à Paris.



Par Philippe Deramecourt
Directeur des PPP
GDF SUEZ

L

e marché de Samatan dans le Gers connaît un succès qui s'amplifie d'année en année alors que celui des communes voisines baisse. Ce n'est pas grâce aux voies d'accès qui sont totalement saturées, mais grâce au marché au gras qui est unique dans la région, et au dynamisme de la commune.

Impulser le dynamisme

Les principales réflexions aujourd'hui concernant le Grand Paris traitent des lignes de métro, du planning des travaux, du tracé, du nombre de gares et de leur implantation. C'est le terreau de toutes les querelles qui figent les projets. Mais RELIER ne se réduit pas à construire une ligne de métro ou une route. Le téléphone ou Internet relie bien plus aujourd'hui. Impulsons le dynamisme, créons sans attendre les

équipements et les manifestations à la hauteur des ambitions du Grand Paris, les infrastructures suivront. Nous avons Roland-Garros et le Stade de France. Mais nous avons aussi de grands nageurs sans un bassin à la hauteur en Île-de-France. Il y a encore de la place pour créer des équipements qui nous permettront d'élargir

*Impulsons le dynamisme,
créons sans attendre
les équipements et
les manifestations
à la hauteur des ambitions
du Grand Paris,
les infrastructures suivront*

l'offre d'accueil pour des congrès, des expositions, des concerts.

Accompagner l'ambition

Le vin de Bordeaux est mondialement apprécié. Ce n'est pas uniquement grâce au terroir, c'est aussi grâce au savoir-faire et à la stimulation permanente qui existe entre les vignerons, qu'ils soient dans les domaines prestigieux comme dans les plus abordables. Accompagnons l'ambition du Grand Paris par ce qui fait le terreau des talents, la pratique du plus grand nombre.

Pour le rayonnement de notre grande métropole, nous pouvons offrir les conditions de la création dans nos domaines d'excellence comme la mode, le cinéma, le théâtre, mais aussi la cuisine, la peinture, la musique. La création culturelle et la création économique vont de pair. Il faut les équipements pour l'excellence, mais aussi pour la pratique quotidienne. Des cinémas, des piscines, des salles et des terrains de sport, des lieux d'expositions de rencontres à proximité des lieux d'habitation.

Pour que la création de ces équipements soit rapide et efficace, nous pouvons prendre exemple sur les périodes équivalentes dans l'histoire. Pour y parvenir, le public a associé le privé pour la conception, le financement, la construction et l'exploitation technique et même commerciale.

C'est aujourd'hui encore plus vrai. Un Partenariat public-privé conquérant et optimisé s'inscrit totalement dans une logique d'un développement durable, de partage des risques, de transparence et de respect des engagements. Ces propositions nous engagent à refonder notre relation avec les collectivités : agir en partenaire, renforcer leurs moyens de contrôle, leur permettre de mieux informer leurs usagers. Elles nous engagent à innover afin d'offrir des solutions nouvelles, pour tous les acteurs du territoire. Elles nous engagent, enfin, à imaginer un service rendu par équipement qui doit concilier et optimiser le coût de construction, mais aussi celui de son exploitation, de sa maintenance, de sa consommation énergétique. C'est l'idée de performance qui guide le choix du projet. Quel que soit le nom donné, comme celui de contrat de partenariat par exemple, c'est le contrat global qui permet de garantir la performance à tous les stades et surtout pendant la durée.

Inutile d'attendre que les débats sans fin sur les lignes de métro aboutissent. Ne laissons pas d'autres métropoles prendre l'ascendant dans nos domaines d'excellence et investissons dès maintenant. ■

Nos valeurs

exigence
engagement
audace
cohésion



**DE SERVICES
D'UTILITÉ
PUBLIQUE**

GDF SUEZ

1, place Samuel de Champlain
92930 Paris La Défense - France
T. +33 1 44 22 00 00

